



Paris, le 10 septembre 2018

### **Communiqué relatif à la filiale PAMIER**

La Société annonce que sa filiale PAMIER a conclu avec ses deux banques, BNP PARIBAS et CREDIT FONCIER, le report de l'exigibilité de ses deux prêts bancaires de fin juin 2018 au 20 décembre 2018.

La société PAMIER devra effectuer un règlement partiel de 347.733,21 (trois cent quarante-sept mille sept cent trente-trois euros et vingt-et-un centimes) euros à BNP PARIBAS à la date du 30 septembre 2018. Ce remboursement sera réalisé par une avance de fonds de FONCIERE PARIS NORD en faveur de sa filiale.

Au 30 septembre 2018, le capital restant dû au titre de ces deux prêts bancaires s'élèvera à 4,71 millions d'euros.

Les avenants ainsi conclus ne comportent aucune autre novation ; FONCIERE PARIS NORD reste engagée solidairement avec sa filiale PAMIER envers BNP PARIBAS ET CREDIT FONCIER pour le remboursement de ces prêts.

FONCIERE PARIS NORD  
Société Anonyme au capital de 826 289,77 euros  
Siège social : 15 rue de la Banque – 75002 PARIS  
542 030 200 RCS PARIS